

Visualisation

Question écrite (12/02/2020)**Aides financières proposées aux participants des universités BELC**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les aides financières proposées aux participants des universités du Bureau d'Enseignement de la langue et de la Civilisation française à l'étranger (BELC). Organisées par l'opérateur public France éducation international, les universités BELC sont des programmes de perfectionnement pour les professionnels des métiers du français dans le monde : enseignants de français langue étrangère (FLE) ou de section bilingue, responsables des cours, directeurs d'établissements culturels à l'étranger. Ces formations ont pour objectif de faire évoluer leurs pratiques professionnelles dans quatre domaines : l'enseignement, l'évaluation, la formation et le pilotage de programme et d'établissements culturels et éducatifs. Ces cycles - d'une à quatre semaines - se déroulent soit en France, soit dans les territoires d'outre-mer ou dans différentes régions du monde. Le coût global de cette formation continue s'avère conséquent pour les participants exerçant à l'étranger et prenant part aux universités internationales. Ces derniers doivent financer leur transport et leur hébergement sur place. Elle lui demande si des aides ou des bourses existent pour les professionnels suivant ces stages de formation continue et quels en sont les critères d'éligibilité.

Fermer